Â© Prevent. This document is downloaded from https://www.prevent.be//fr/banque-de-connaissance/la-premiere-reunion-du-comite-pour-la-prevention-et-la-protection-au-travail on 2/4/2026

La premiÃ¨re rÃ©union du comitÃ© pour la prÃ©vention et la protection au travail

Toute entreprise occupant au moins 50 travailleurs organise tous les quatre ans en mai des Ã©lections sociales permettant notamment dâ??Ã©lire les membres du comitÃ© pour la prÃ©vention et la protection au travail. La rÃ©union dâ??installation du comitÃ© doit se tenir au plus tard dans les 45 jours suivant le jour des Ã©lections.

Â© Prevent. This document is downloaded from https://www.prevent.be//fr/banque-de-connaissance/la-premiere-reunion-du-comite-pour-la-prevention-et-la-protection-au-travail on 2/4/2026

Sujets: ComitÃ©

Â©: preventMail 43/2020

Last change: 17.05.24

Convocation

Câ??est le prÃ©sident de lâ??ancien comitÃ© qui convoque les membres du nouveau comitÃ© pour la rÃ©union dâ??installation, sauf si câ??est la premiÃ¨re fois quâ??un comitÃ© est installÃ©, auquel cas cette tÃ¢che incombe au chef dâ??entreprise. Tous les dÃ©lÃ©guÃ©s des travailleurs, Ã©lus de maniÃ¨re effective, ainsi que les dÃ©lÃ©guÃ©s de lâ??employeur sont invitÃ©s Ã cette rÃ©union. Les membres supplÃ©ants peuvent Ã©galement y participer mais uniquement si un membre effectif est empÃªchÃ©.

DÃ©signation du prÃ©sident et du secrÃ©taire

Le prÃ©sident et le secrÃ©taire sont dÃ©signÃ©s au cours de la rÃ©union dâ??installation du nouveau comitÃ©.

- Le prÃ©sident est le chef dâ??entreprise, mais il peut se faire reprÃ©senter par un autre membre de la dÃ©lÃ©gation de lâ??employeur. Le prÃ©sident veille notamment au bon fonctionnement du comitÃ©, mÃ¨ne les rÃ©unions et les dÃ©bats et communique les dÃ©cisions prises. Il est Ã©galement chargÃ© de lâ??exÃ©cution des dÃ©cisions.
- Le secrÃ©taire est le responsable du service interne de prÃ©vention et de protection au

Â© Prevent. This document is downloaded from https://www.prevent.be//fr/banque-de-connaissance/la-premiere-reunion-du-comite-pour-la-prevention-et-la-protection-au-travail on 2/4/2026

travail. Le secrÃ©taire veille Ã ce que les membres soient convoquÃ©s Ã temps et reÃ§oivent tous les documents requis. Il rÃ©dige Ã©galement le procÃ¨s-verbal de la rÃ©union.

RÃ¨glement dâ??ordre intÃ©rieur

Le rÃ¨glement dâ??ordre intÃ©rieur fixe les modalitÃ©s de fonctionnement du ComitÃ©. Le nouveau ComitÃ© doit donc en Ã©tablir un. Ce rÃ¨glement dÃ©termine comment, oÃ¹ et quand le comitÃ© se rÃ©unit. Un certain nombre de points obligatoires doivent y figurer (rÃ¨gles relatives au dÃ©roulement de la rÃ©union, quorum de prÃ©sence requis pour se rÃ©unir et dÃ©cider valablement, modalitÃ©s d'accÃ¨s aux rapports, etc.) Outre ces points obligatoires, des aspects pratiques peuvent Ãªtre inclus dans le rÃ¨glement intÃ©rieur, dans la mesure oÃ¹ ils sont nÃ©cessaires au bon fonctionnement du comitÃ© : facilitÃ©s mises Ã la disposition des reprÃ©sentants du personnel (temps, salles, rÃ©unions prÃ©paratoires, etc.), indemnitÃ©s de dÃ©placement, langue, etc.

Le ComitÃ©, un organe consultatif

Le ComitÃ© PPT est, tout comme les services internes et externes de prÃ©vention, un organe consultatif. Le ComitÃ© a aussi une compÃ©tence de contrÃ´le: ses membres ont le droit de vÃ©rifier si le service interne ou externe de prÃ©vention, la prise en charge aprÃ¨s un accident, etc. sont suffisamment performants. Mais la marge de manÅ?uvre du ComitÃ© est limitÃ©e: il doit toujours tenir compte de la position indÃ©pendante des conseillers en prÃ©vention et de la responsabilitÃ© finale de la direction.

Â© Prevent. This document is downloaded from https://www.prevent.be//fr/banque-de-connaissance/la-premiere-reunion-du-comite-pour-la-prevention-et-la-protection-au-travail on 2/4/2026

Questions pratiques

Comment fonctionne le ComitÃ©?

Les rÃ©unions sont prÃ©sidÃ©es par le chef dâ??entreprise ou par quelqu'un dÃ©signÃ© pour le reprÃ©senter. Le prÃ©sident est assistÃ© par plusieurs dÃ©lÃ©guÃ©s de lâ??employeur, dÃ©signÃ©s par la direction parmi les collaborateurs exerÃ§ant une fonction dirigeante. Le nombre de dÃ©lÃ©guÃ©s de lâ??employeur ne peut jamais Ãªtre supÃ©rieur Ã celui des reprÃ©sentants du personnel. Ni le conseiller en prÃ©vention interne (qui sâ??occupe du secrÃ©tariat lors des rÃ©unions) ni le mÃ©decin du travail (qui assiste Ã certaines rÃ©unions selon une pÃ©riodicitÃ© Ã convenir) ne font partie du ComitÃ©. Ceci est Ã©galement valable pour la personne de confiance, qui assiste aux rÃ©unions s'il y a un point en rapport avec les risques psychosociaux au travail. Ils nâ??ont pas le droit de vote et leurs interventions sont de nature purement informative.

FrÃ©quence des rÃ©unions?

La frÃ©quence des rÃ©unions est une question qui revient souvent. Bien que la rÃ©glementation prescrive une rÃ©union mensuelle du ComitÃ©, on tolÃ¨re dans la pratique de â??sauterâ?? une rÃ©union pendant la pÃ©riode de vacances. De nombreuses entreprises organisent ainsi une dizaine de rÃ©unions par an.

Un â??accordâ?? au sein du ComitÃ©?

Â© Prevent. This document is downloaded from https://www.prevent.be//fr/banque-de-connaissance/la-premiere-reunion-du-comite-pour-la-prevention-et-la-protection-au-travail on 2/4/2026

Dans certains cas, le ComitÃ© doit donner son accord (par exemple sur la nomination dâ??un nouveau conseiller en prÃ©vention interne). Il est important de dÃ©finir prÃ©alablement dans le rÃ¨glement dâ??ordre intÃ©rieur ce quâ??il faut entendre par â??accordâ?? (lire aussi: ComitÃ©: avis, proposition, accord), Dans ce cadre, une formule souvent utilisÃ©e est de prendre la moitiÃ© +1 des voix de la dÃ©lÃ©gation de lâ??employeur et de celle des travailleurs.

Fixer un ordre du jour au prÃ©alable

Un ordre du jour fixÃ© au prÃ©alable peut Ã©viter beaucoup de pertes de temps et de discussions. Le ComitÃ© est en premier lieu un organe consultatif, et non une boÃ®te Ã idÃ©es ou un forum servant Ã discuter de toutes sortes de requÃªtes. Les points urgents peuvent Ã©videmment toujours Ãªtre abordÃ©s (moyennant lâ??accord du prÃ©sident), mais il arrive trop souvent que la rubrique â??diversâ?? reprÃ©sente la majeure partie de la rÃ©union.

Choisir le bon cadre

Pour les rÃ©unions du ComitÃ©, choisissez un lieu soulignant lâ??importance que l'employeur accorde Ã la sÃ©curitÃ© et la santÃ© au travail. Ã?vitez une disposition oÃ¹ dÃ©lÃ©guÃ©s de lâ??employeur et des travailleurs sont assis de part et dâ??autre de la table: cela ne contribue gÃ©nÃ©ralement pas Ã une collaboration constructive.

Informations

Â© Prevent. This document is downloaded from https://www.prevent.be//fr/banque-de-connaissance/la-premiere-reunion-du-comite-pour-la-prevention-et-la-protection-au-travail on 2/4/2026

Un ComitÃ© ne peut fonctionner que sâ??il dispose de suffisamment dâ??informations. Communiquer des donnÃ©es de maniÃ¨re insuffisante ou tardive ne donnera jamais rien de bon et nâ??aboutira quâ??Ã la mÃ©fiance. Pensez donc spontanÃ©ment Ã informer le ComitÃ©, par exemple sur les nouvelles obligations rÃ©glementaires, et fournissez bien Ã lâ??avance toutes les informations pertinentes. Favorisez la communication informelle entre les membres du ComitÃ©.

ProcÃ¨s-verbal

Le procÃ¨s-verbal des rÃ©unions est un document important. Toutes les discussions ne doivent pas Ãªtre reprises mot pour mot dans le procÃ¨s-verbal. Il faut cependant faire ressortir de quoi il s'agit: opinion sans engagement, conseil formel, point de vue dâ??une fraction donnÃ©e (par exemple la dÃ©lÃ©gation des travailleurs dans sa totalitÃ©)? Dans les cas oÃ¹ un accord formel est requis, il doit Ãªtre clairement mentionnÃ© dans le procÃ¨s-verbal.

Fonction consultative

Le ComitÃ© a essentiellement une fonction consultative. Si des dÃ©cisions sont prises lors dâ??une rÃ©union du ComitÃ©, câ??est toujours le prÃ©sident qui dÃ©cide (ou au besoin un dÃ©lÃ©guÃ© de lâ??employeur dans le cadre de son domaine de compÃ©tences). Une dÃ©cision nâ??Ã©mane jamais du ComitÃ© lui-mÃªme.

En savoir plus

Â© Prevent. This document is downloaded from https://www.prevent.be//fr/banque-de-connaissance/la-premiere-reunion-du-comite-pour-la-prevention-et-la-protection-au-travail on 2/4/2026

SPF Emploi, Film sur le fonctionnement du ComitÃ© PPT